

Décision DG 2024/034

**DECISION PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION DES SOINS INFIRMIERS,
DE REEDUCATION ET MEDICO-TECHNIQUES (CSIRMT)**

Le Directeur,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.6146-9 et R.6146-10 à R.6146-16 ;

Vu le Règlement Intérieur de l'établissement ;

Vu la décision n° DRHAM 336/2020 portant proclamation définitive des résultats du scrutin du 26 novembre 2020 portant élection des membres de la CSIRMT ;

Vu la prise de fonctions de Madame Sandrine MARGUERITAT, Cadre Supérieur de Santé et adjointe à la Directrice des Soins, à compter du 19 septembre 2022 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date 16 août 2022, prononçant la nomination de Monsieur Philippe LEQUIEN en qualité de Directeur d'hôpital du Centre Hospitalier Spécialisé de Sevrey, de l'EHPAD Départemental du Creusot et de l'EHPAD de Montcenis (Saône et Loire) à compter du 17 octobre 2022 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 26 juillet 2024, affectant Madame Agnès HERVE-GRILLOT, Directrice des Soins à l'Établissement Public de Santé Mentale de Saône-et-Loire, en qualité de Coordinatrice générale des soins à compter du 1^{er} septembre 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

La composition nominative de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques et (CSIRMT) de l'Établissement Public de Santé Mentale de Saône-et-Loire est fixée comme suit :

- PRESIDENT :

Madame Agnès HERVE-GRILLOT, Directrice des soins, Coordinatrice Générale des soins

- COLLEGE N°1 : CADRES DE SANTE (2 TITULAIRES ET 2 SUPPLEANTS)

Titulaires :

- Madame Mélanie MONNOT
- Madame Delphine LACROIX

Suppléants :

- Madame Aïchouch MICHOT-BOUTABOUT
- Poste vacant, faute de candidats suffisamment en nombre

- COLLEGE N°2 : PERSONNELS INFIRMIERS, DE REEDUCATION ET MEDICO-TECHNIQUES (11 TITULAIRES ET 11 SUPPLEANTS)

Titulaires :

- Madame Sophie ROBIN
- Monsieur Fateh TAKOUACHET
- Monsieur Jean-Pierre GUYON
- Madame Christelle BORDAS
- Monsieur Julien LAURE
- Monsieur Richard COMMUN
- Madame Valérie BAUDRAND
- Madame Elodie BERTO
- Madame Aurélie CHATRY
- Madame Sophie MAZUIR
- Madame Virginie LANGLET

Suppléants :

- Monsieur Jean-Marie HUSSON
- Madame Véronique DUCROCQ
- Monsieur Antony BONVALLET
- Postes vacants, faute de candidats suffisamment en nombre

- COLLEGE N°3 : AIDES-SOIGNANTS (3 TITULAIRES ET 3 SUPPLEANTS)

Titulaires :

- Madame Stéphanie CORREIA
- Madame Sophie VERNIER
- Monsieur Christophe MICHELIN

Suppléants :

- Madame Rachel AINOUS
- Madame Odile HUMBERT
- Madame Aurélie TRANCHANT

• MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE :

- Madame Sandrine MARGUERITAT, Adjointe à la Directrice des Soins
- Monsieur le Docteur Andreï Vasile OLTEANU, Praticien Hospitalier, Pôle PACS

• INVITES PERMANENTS :

- Madame Pascale LORIOT, Directrice IFSI, Chalon-sur-Saône
- Madame Sonia FAVIER, Responsable Qualité, Gestion des risques
- Madame Hélène THOMAS, Infirmière hygiéniste
- Monsieur Stéphane MORICONI, Adjoint Direction des soins - Chargé de projets, recherche et innovation
- Madame Romane LOREAU, Représentante titulaire des ASH
- Madame Sonia QUADRINI, Représentante suppléante des ASH
- Madame Virginie PARDON KATIBIAN, Représentante suppléante des ASH
- Un étudiant en stage sur l'EPSM 71 nommé pour chaque commission, Etudiant 3^{ème} année IFSI Chalon sur Saône

ARTICLE 2 :

La présente décision prend effet le 02 septembre 2024 et annule toute décision prise préalablement sur le sujet.

ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut être déposé dans le même délai devant le Tribunal Administratif de Dijon ou dans les 2 mois suivants la réponse implicite ou explicite apportée au recours gracieux régulier. Ladite juridiction peut être saisie d'un recours déposé via l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Sevrey, le 10 septembre 2024

Le Directeur,
Philippe LEQUIEN



Diffusion :
Membres de la CSIRMT
Registre des décisions